

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 15073 Numéro SIREN : 752 795 278 Nom ou dénomination : 5 M VENTURES
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2018 sous le numéro de dépôt 94908

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-09-2018

N° DE DEPOT : 094908

N° GESTION : 2012B15073

N° SIREN : 752795278

DENOMINATION : 5 M VENTURES

ADRESSE : 6 rue du Général Clergerie 75116 Paris

MILLESIME : 2017

5M VENTURES

6 RUE DU GENERAL CLERGERIE

75116 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Luigi's cofm
le 27/12/2018


BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	65 000	65 000		8 903	8 903	100.00
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (I)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	5 868	4 045	1 823	2 138	315	14.75
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	604 288	132 727	471 561	827 306	355 744	43.00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	970 226		970 226	402	969 824	NS
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 400		2 400	2 400		
Total II		1 647 782	201 772	1 446 010	841 149	604 861	71.91
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	115 925		115 925	44 246	71 679	162.00
	Autres créances	142 565		142 565	23 576	118 989	504.71
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	72 794		72 794	233 574	160 780	68.83
	Charges constatées d'avance (3)	907		907	1 847	940	50.88
	Total III	332 191		332 191	303 243	28 949	9.55
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 979 974	201 772	1 778 201	1 144 392	633 810	55.38

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 64 151)	64 151	62 760	1 391	2.22
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	874 627	876 018	1 391	0.16
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	928 192	665 198	262 994	39.54
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 730	262 994	277 724	105.60
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	25 317	10 586	14 730	139.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	95 300	95 300		
	Avances conditionnées				
	Total II	95 300	95 300		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	1 470 609	878 209	592 400	67.46
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	98 372	54 822	43 549	79.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 794	56 375	6 581	11.67
	Dettes fiscales et sociales	38 325	48 920	10 596	21.66
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	486	179	307	171.25
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 657 585	1 038 505	619 079	59.61
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 778 201	1 144 392	633 810	55.38

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

186 976 1 038 505

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	332 549	1 160	333 709	274 189	59 520	21.71
Chiffre d'affaires NET	332 549	1 160	333 709	274 189	59 520	21.71
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			37	225	188	83.57
Total des Produits d'exploitation (I)			333 746	274 414	59 332	21.62
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			280 479	238 027	42 453	17.84
Impôts, taxes et versements assimilés			1 864	1 996	132	6.61
Salaires et traitements			110 617	107 140	3 477	3.25
Charges sociales			34 663	41 360	6 697	16.19
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 810	13 625	3 815	28.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			215	190	25	12.99
Total des Charges d'exploitation (II)			437 647	402 338	35 310	8.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			103 902	127 924	24 023	18.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 581
3 444

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	120 645		120 645	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	120 645		120 645	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		132 727	132 727	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		132 727	132 727	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	120 645	132 727	253 372	190.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 743	260 651	277 394	106.42
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 581	2 581	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		321 600	321 600	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		324 181	324 181	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 013	3 444	1 431	41.56
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		323 080	323 080	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 013	326 524	324 511	99.38
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 013	2 343	330	14.09
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	454 390	598 595	144 204	24.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	439 660	861 589	421 929	48.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	14 730	262 994	277 724	105.60

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 778 201.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 333 708.83 Euros et dégagant un bénéfice de 14 730.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Transfert du siège social de la Société en septembre 2017, 5M Ventures étant désormais domiciliée au 6, rue du Général Clergerie 75116 Paris.
- Augmentation du capital social de la Société en décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit à 64.151 €, composé de 64.151 actions de 1 € de valeur nominale chacune.
- Prise de participation à hauteur de 0,71% dans le capital de la société Job Digital Net, pour un investissement en capital de 400 k€.
- Souscription à des obligations convertibles en actions de la société Wingit pour un montant de 192 k€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à partir du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Information relative à l'Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale dont 5M Ventures est la tête de groupe depuis le 1er janvier 2016, chaque société du groupe supporte une charge d'impôt déterminée comme en l'absence d'intégration. Le différentiel d'impôt réalisé, entre la charge d'impôt du groupe ainsi constitué et la charge d'impôt telle qu'elle aurait été déterminée si chaque société avait été imposée séparément, est constatée en résultat dans les comptes de la société mère.

Au 31 décembre 2017, aucun flux d'impôt résultant de l'intégration fiscale n'a été constaté dans le compte de résultat de la Société.

Information relative au chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de commissions d'apporteurs d'affaires, de frais de gestion calculés au titre du contrat cadre avec l'une des régies publicitaires et des refacturations à sa filiale 5M Ventures Régie.

Information relative au CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (C.I.C.E.) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2017 a été constaté pour un montant de 4.738 €. Conformément à la réglementation de l'ANC, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Information relative au Portefeuille Titres

Au 31 décembre 2017, la Société détient les participations suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Situation à la clôture de l'exercice	Nombre de titres	%age du capital
Titres de participation		
E-Loue	6 746	9,51%
JobAroundMe	175	6,79%
Titres immobilisés		
Cofranet	600	2,50%
Youboox	13 118	0,95%
Sefaireaider.com	24 390	0,85%
Job Digital Net	3 263	0,71%

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	65 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 276		592
TOTAL	5 276		592
Autres participations	960 033		
Autres titres immobilisés	402		969 824
Prêts, autres immobilisations financières	2 400		
TOTAL	962 835		969 824
TOTAL GENERAL	1 033 111		970 415

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			65 000	65 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 868	5 868
TOTAL			5 868	5 868
Autres participations	355 744		604 288	604 288
Autres titres immobilisés			970 226	970 226
Prêts, autres immobilisations financières			2 400	2 400
TOTAL	355 744	0	1 576 914	1 576 914
TOTAL GENERAL	355 744	0	1 647 782	1 647 782

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	56 097	8 903		65 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 138	907		4 045
TOTAL	3 138	907		4 045
TOTAL GENERAL	59 235	9 810		69 045

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	8 903				
Matériel de bureau informatique mobilier	907				
TOTAL	907				
TOTAL GENERAL	9 810				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	132 727				132 727
TOTAL	132 727				132 727
TOTAL GENERAL	132 727				132 727

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 400		2 400
Autres créances clients	115 925	115 925	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	460	460	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 675	11 675	
Divers état et autres collectivités publiques	9 553	9 553	
Groupe et associés	226	226	
Débiteurs divers	120 651	120 651	
Charges constatées d'avance	907	907	
TOTAL	261 797	259 397	2 400

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	1 470 609	1 470 609		
Fournisseurs et comptes rattachés	49 794	49 794		
Personnel et comptes rattachés	2 694	2 694		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 245	13 245		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 068	20 068		
Autres impôts taxes et assimilés	2 318	2 318		
Groupe et associés	98 372	98 372		
Autres dettes	486	486		
TOTAL	1 657 585	186 976	1 470 609	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	592 400			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	62 760	1 391		64 151

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	65 000	
Total général	65 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres immobilisés sont comptabilisés sur la base de leur coût d'acquisition historique. La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération les critères suivants :

- Valeur patrimoniale,
- Rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme,
- Politique de développement de chaque filiale,
- Intérêt stratégique pour la Société,
- Valeur de marché.

Il est également fait référence au contexte juridique des opérations Media For Equity prévoyant l'indexation théorique de la valeur des obligations 5M Ventures existantes sur la valeur des titres en portefeuille.

A la clôture de l'exercice :

- Les tests d'impairment réalisés sur l'ensemble du portefeuille n'ont pas conduit à constater de provision pour dépréciation des titres de participation complémentaire par rapport à l'exercice précédent.
- La provision constatée en 2016 sur les titres JobAroundMe (société en cours de liquidation) pour un montant de 132.727 € a été conservée. En contrepartie, la Société a pris en compte en 2017 un produit à recevoir relatif à l'abandon de créance de la société 20 Minutes résultant de cette baisse de valeur de la participation, constaté en produits financiers pour un montant de 120.645 €.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A chaque clôture, la Société apprécie au cas par cas, en fonction du risque encouru, leur valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale de la créance, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 568
Autres créances	130 198
Total	134 765

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 495
Dettes fiscales et sociales	6 027
Total	30 522

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	907
Total	907

Les charges constatées d'avance sont relatives à des coûts d'exploitation se rapportant à l'exercice suivant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 500	602 788	
Autres titres immobilisés		970 226	
Créances clients et comptes rattachés	36 686		
Emprunts et dettes financières diverses	14 721	83 598	

Variation des capitaux propres

<i>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		10 586
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
- Augmentation de capital		1 391
- Primes d'émission	-1 391	
- Résultat de l'exercice		14 730
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		25 317

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Total	2

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Du fait de la faible ancienneté et d'une moyenne d'âge du personnel relativement jeune, il a été décidé de ne pas calculer l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables pré-intégration fiscale	659 404
Déficits reportables groupe fiscal	138 875

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Non applicable.

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Charges diverses sur exercice antérieur	2 013	
Total	2 013	

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS 5M VENTURES REGIE - Participations détenues entre 10 et 50 %	1 500	2 538	100,00	1 500	1 500			1 310 339	10 474	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

5M VENTURES
Société par actions simplifiée au capital de 65.420 euros
Siège social : 6, rue du Général Vlergerie - 75116 Paris
752 795 278 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 septembre, à 19h30, les associés de la société 5M VENTURES, plus amplement décrite ci-dessus (la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du cabinet August & Debouzy - 6-8 avenue de Messine - 75008 Paris, sur convocation du Président.

M. Christophe MONTAGUE préside la séance en sa qualité de représentant légal de Montague Management Consulting, Président de la Société.

M. Alexis Rateau est désigné en qualité de secrétaire de séance.

La société ARTEMID CONSEIL, représentée par M. Vaingnedroye, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est Absent.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant au moins la moitié des actions composant le capital social et ayant droit de vote du capital, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie du procès-verbal de la décision du directoire ;
- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- la copie du rapport de gestion du Directoire ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts de la Société, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que la Société a déposé une requête aux fins de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 27 mai 2018. Ce dernier a rendu une ordonnance, en date du 5 juin 2018, accordant à la Société une prorogation jusqu'au 30 septembre 2018.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Mandat du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président fait donner lecture de son rapport et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et plus généralement les opérations réalisées durant cet exercice.

En conséquence, elle donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 14.730 euros au compte report à nouveau qui sera ainsi porté à (913 462) euros.

Elle prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice, décide d'approuver le contenu dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Mandat du Directeur Général

Il est rappelé que M. Alexis Rateau a été nommé en qualité de Directeur Général par une décision collective du 12 mai 2016 pour une durée de deux ans.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Alexis Rateau, en qualité de Directeur Général, pour une durée de deux ans à compter du 12 mai 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

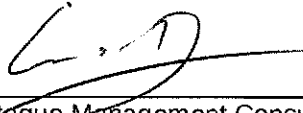
Pouvoirs en vue des formalités

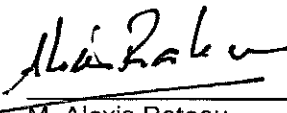
L'assemblée générale décide de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.



Montague Management Consulting
Représentée par M. Christophe Montague

M. Alexis Rateau



CBV Conseil

5 M VENTURES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2017

5 M VENTURES
SAS au capital de 64 151 €
Siège social : 6 rue du Général Clergerie
75116 PARIS

R.C.S. PARIS : 752 795 278

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 5 M VENTURES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 5 M VENTURES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels concernant l'absence de dépréciation des titres SE FAIRE AIDER et WINGIT qui sont adossés à un emprunt obligataire dont le contrat prévoit un abandon de créance de la part du prêteur obligataire d'un montant égal à la perte constatée sur ces titres. La perte sur ces titres serait donc compensée par un produit latent et donc aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 5 M VENTURES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

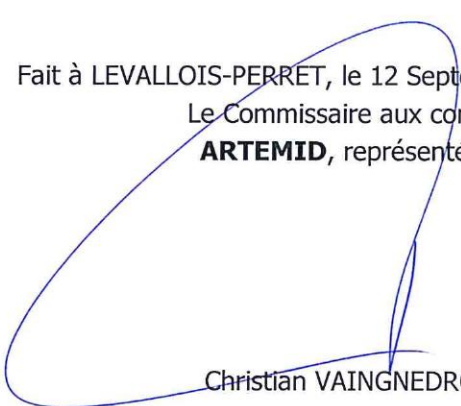
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 12 Septembre 2018

Le Commissaire aux comptes

ARTEMID, représenté par



Christian VAINGNEDROYE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	65 000	65 000		8 903	8 903	100.00
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	5 868	4 045	1 823	2 138	315	14.75
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	604 288	132 727	471 561	827 306	355 744	43.00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	970 226		970 226	402	969 824	NS
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 400		2 400	2 400		
Total II		1 647 782	201 772	1 446 010	841 149	604 861	71.91
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	115 925		115 925	44 246	71 679	162.00
	Autres créances	142 565		142 565	23 576	118 989	504.71
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	72 794		72 794	233 574	160 780	68.83
	Charges constatées d'avance (3)	907		907	1 847	940	50.88
	Total III	332 191		332 191	303 243	28 949	9.55
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 979 974	201 772	1 778 201	1 144 392	633 810	55.38

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 64 151)	64 151	62 760	1 391	2.22
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	874 627	876 018	1 391	0.16
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	928 192	665 198	262 994	39.54
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 730	262 994	277 724	105.60
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	25 317	10 586	14 730	139.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	95 300	95 300		
	Avances conditionnées				
	Total II	95 300	95 300		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	1 470 609	878 209	592 400	67.46
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	98 372	54 822	43 549	79.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 794	56 375	6 581	11.67
	Dettes fiscales et sociales	38 325	48 920	10 596	21.66
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	486	179	307	171.25
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 657 585	1 038 505	619 079	59.61
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 778 201	1 144 392	633 810	55.38

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

186 976

1 038 505

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	332 549	1 160	333 709	274 189	59 520	21.71
Chiffre d'affaires NET	332 549	1 160	333 709	274 189	59 520	21.71
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			37	225	188	83.57
Total des Produits d'exploitation (I)			333 746	274 414	59 332	21.62
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			280 479	238 027	42 453	17.84
Impôts, taxes et versements assimilés			1 864	1 996	132	6.61
Salaires et traitements			110 617	107 140	3 477	3.25
Charges sociales			34 663	41 360	6 697	16.19
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 810	13 625	3 815	28.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			215	190	25	12.99
Total des Charges d'exploitation (II)			437 647	402 338	35 310	8.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			103 902	127 924	24 023	18.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 581
3 444

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	120 645		120 645	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	120 645		120 645	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		132 727	132 727	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		132 727	132 727	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	120 645	132 727	253 372	190.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 743	260 651	277 394	106.42
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 581	2 581	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		321 600	321 600	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		324 181	324 181	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 013	3 444	1 431	41.56
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		323 080	323 080	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 013	326 524	324 511	99.38
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 013	2 343	330	14.09
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	454 390	598 595	144 204	24.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	439 660	861 589	421 929	48.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	14 730	262 994	277 724	105.60

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 778 201.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 333 708.83 Euros et dégageant un bénéfice de 14 730.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Transfert du siège social de la Société en septembre 2017, 5M Ventures étant désormais domiciliée au 6, rue du Général Clergerie 75116 Paris.
- Augmentation du capital social de la Société en décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le capital social s'établit à 64.151 €, composé de 64.151 actions de 1 € de valeur nominale chacune.
- Prise de participation à hauteur de 0,71% dans le capital de la société Job Digital Net, pour un investissement en capital de 400 k€.
- Souscription à des obligations convertibles en actions de la société Wingit pour un montant de 192 k€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 À L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à partir du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Information relative à l'Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale dont 5M Ventures est la tête de groupe depuis le 1er janvier 2016, chaque société du groupe supporte une charge d'impôt déterminée comme en l'absence d'intégration. Le différentiel d'impôt réalisé, entre la charge d'impôt du groupe ainsi constitué et la charge d'impôt telle qu'elle aurait été déterminée si chaque société avait été imposée séparément, est constatée en résultat dans les comptes de la société mère.

Au 31 décembre 2017, aucun flux d'impôt résultant de l'intégration fiscale n'a été constaté dans le compte de résultat de la Société.

Information relative au chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de commissions d'apporteurs d'affaires, de frais de gestion calculés au titre du contrat cadre avec l'une des régies publicitaires et des refacturations à sa filiale 5M Ventures Régie.

Information relative au CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (C.I.C.E.) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2017 a été constaté pour un montant de 4.738 €. Conformément à la réglementation de l'ANC, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Information relative au Portefeuille Titres

Au 31 décembre 2017, la Société détient les participations suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Situation à la clôture de l'exercice	Nombre de titres	%age du capital
Titres de participation		
E-Loue	6 746	9,51%
JobAroundMe	175	6,79%
Titres immobilisés		
Cofranet	600	2,50%
Youboox	13 118	0,95%
Se Faire Aider	24 390	0,85%
Job Digital Net	3 263	0,71%

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	65 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 276		592
TOTAL	5 276		592
Autres participations	960 033		
Autres titres immobilisés	402		969 824
Prêts, autres immobilisations financières	2 400		
TOTAL	962 835		969 824
TOTAL GENERAL	1 033 111		970 415

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			65 000	65 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 868	5 868
TOTAL			5 868	5 868
Autres participations	355 744		604 288	604 288
Autres titres immobilisés			970 226	970 226
Prêts, autres immobilisations financières			2 400	2 400
TOTAL	355 744	0	1 576 914	1 576 914
TOTAL GENERAL	355 744	0	1 647 782	1 647 782

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	56 097	8 903		65 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 138	907		4 045
TOTAL	3 138	907		4 045
TOTAL GENERAL	59 235	9 810		69 045

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	8 903				
Matériel de bureau informatique mobilier	907				
TOTAL	907				
TOTAL GENERAL	9 810				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	132 727				132 727
TOTAL	132 727				132 727
TOTAL GENERAL	132 727				132 727

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 400		2 400
Autres créances clients	115 925	115 925	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	460	460	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 675	11 675	
Divers état et autres collectivités publiques	9 553	9 553	
Groupe et associés	226	226	
Débiteurs divers	120 651	120 651	
Charges constatées d'avance	907	907	
TOTAL	261 797	259 397	2 400

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	1 470 609	1	1 470 609	
Fournisseurs et comptes rattachés	49 794	49 794		
Personnel et comptes rattachés	2 694	2 694		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 245	13 245		
Taxe sur la valeur ajoutée	20 068	20 068		
Autres impôts taxes et assimilés	2 318	2 318		
Groupe et associés	98 372	98 372		
Autres dettes	486	486		
TOTAL	1 657 585	186 976	1 470 609	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	592 400			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	62 760	1 391		64 151

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	65 000	
Total général	65 000	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement des immobilisations corporelles retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres immobilisés sont comptabilisés sur la base de leur coût d'acquisition historique. La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est appréciée à la clôture de chaque exercice, en prenant en considération les critères suivants :

- Valeur patrimoniale,
- Rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives à moyen terme,
- Politique de développement de chaque filiale,
- Intérêt stratégique pour la Société,
- Valeur de marché.

Il est également fait référence au contexte juridique des opérations Media For Equity prévoyant l'indexation théorique de la valeur des obligations 5M Ventures existantes sur la valeur des titres en portefeuille.

Ainsi, à la clôture de l'exercice :

- Les tests d'impairment réalisés sur l'ensemble du portefeuille n'ont pas conduit à constater de provision pour dépréciation des titres de participation complémentaire par rapport à l'exercice précédent. Il convient cependant de préciser que, compte tenu des informations disponibles, les titres détenus par la Société dans la société Se Faire Aider (pour un montant de 228.119 €) et Wingit (pour un montant de 192.426 €) auraient dû faire l'objet d'une dépréciation à la clôture de l'exercice. Toutefois, ces titres sont adossés à un emprunt obligataire d'un montant égal à la valeur des participations à l'actif. Le contrat obligataire indexé sur ces titres prévoit très clairement un abandon de créance de la part du prêteur obligataire d'un montant égal à la perte constatée sur ces titres. Nous avons estimé que la perte sur titres serait donc compensée par un produit latent et dans ce cadre aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- La provision constatée en 2016 sur les titres JobAroundMe (société en cours de liquidation) pour un montant de 132.727 € a été par ailleurs été conservée. En contrepartie, la Société a pris en compte en 2017 un produit à recevoir relatif à l'abandon de créance de la société 20 Minutes résultant de cette baisse de valeur de la participation, constaté en produits financiers pour un montant de 120.645 €.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A chaque clôture, la Société apprécie au cas par cas, en fonction du risque encouru, leur valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale de la créance, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 568
Autres créances	130 198
Total	134 765

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 495
Dettes fiscales et sociales	6 027
Total	30 522

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	907
Total	907

Les charges constatées d'avance sont relatives à des coûts d'exploitation se rapportant à l'exercice suivant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 500	602 788	
Autres titres immobilisés		970 226	
Créances clients et comptes rattachés	36 686		
Emprunts et dettes financières diverses	14 721	83 598	

Variation des capitaux propres

<i>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		10 586
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
- Augmentation de capital		1 391
- Primes d'émission	-1 391	
- Résultat de l'exercice		14 730
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		25 317

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration ne sont pas indiquées ici du fait de leur caractère confidentiel.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Total	2

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5.000 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les Services Autres que la Certification des Comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Du fait de la faible ancienneté et d'une moyenne d'âge du personnel relativement jeune, il a été décidé de ne pas calculer l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables pré-intégration fiscale	659 404
Déficits reportables groupe fiscal	138 875

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Non applicable.

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Charges diverses sur exercice antérieur	2 013	
Total	2 013	

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]